

LE TEMPS

matières premières Vendredi 1 mars 2013

Genève arbitre les litiges du monde du négoce

Par Pierre-Alexandre Sallier

Genève lance un service d'arbitrage dédié aux litiges du monde du négoce La GTSA et la Chambre de commerce lancent un service de médiation

C'est une nouvelle mesure destinée à ancrer les négociants de matières premières à Genève. Une offre destinée à affiner les services proposés localement pour aplanir leurs différends commerciaux.

L'association représentant les négociants et affréteurs – la GTSA – et la CCIG, la Chambre de commerce genevoise, ont annoncé, mardi, la création de nouveaux services d'arbitrage dédiés au secteur.

Genève est un centre historique de médiation des litiges entre sociétés, leur évitant d'aller devant les tribunaux. Baptisé «Alternative Dispute Resolution for Commodity Trading» – ou ACT –, le nouveau projet vise notamment à fournir une liste exclusive d'arbitres mobilisables en cas de litige, sans devoir passer du temps à tenter d'identifier un médiateur. Les sociétés se voient proposer des spécialistes du droit également à même de décrypter les subtilités du commerce de produits de base.

«Jusqu'à présent, personne n'avait réuni le monde des juristes et des pros du négoce des matières premières, à parts égales – et avec la collaboration de l'Université – pour sélectionner des arbitres et des médiateurs», reconnaît Stéphane Graber, secrétaire général de la GTSA. Le traitement de ces cas se fera dans le cadre de la cour arbitrale fonctionnant à la Chambre de commerce.

Appui aux PME

Ce service s'adresse plus aux PME du secteur qu'aux multinationales du secteur ou aux grandes banques le finançant, toutes bardées de départements juridiques. Souvent, les petites maisons de négoce, parfois familiales, «n'ont pas de juriste à demeure; ce type de conflit pouvant devenir très émotionnel, elles peuvent avoir plus de mal à les gérer», explique le représentant du secteur. Un service de médiation offre ainsi «un soutien important à ces PME qui jouent un rôle crucial pour maintenir la diversité du secteur», poursuit ce dernier.

Un autre avantage – matériel – n'est pas à négliger: organiser une procédure d'arbitrage à Genève coûte, paradoxalement, moins cher qu'à Londres, ville où s'adjoindre les services d'un avocat peu vite devenir extrêmement coûteux.

LE TEMPS © 2013 Le Temps SA